Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

RC/ fm /2014/969/M

Paris, le 27 MARS 2014

Monsieur le Député,

Par votre courrier en date du 13 février 2014, vous appelez mon attention sur la mutation difficile que rencontrerait l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera).

Comme vous le savez, cet organisme, placé sous la tutelle du ministère de la défense, est un acteur public de tout premier plan mondial qui œuvre dans un secteur industriel d'une importance considérable pour notre économie et pour l'ensemble de nos politiques. Son excellence scientifique est mondialement reconnue et il participe aux structures de recherche les plus influentes, dont la *Joint Technology Initiative Clean Sky,* le Conseil pour la recherche aéronautique civile (CORAC) et le Comité de Concertation Etat-Industrie pour le spatial (COSPACE).

Son positionnement stratégique a naturellement fait l'objet de réflexions approfondies de la part de sa tutelle, qui y a associé toutes les parties prenantes. Les services de mon ministère ont reçu, dans ce contexte, des représentants du personnel et en particulier des membres du comité central d'entreprise. Ces échanges ont notamment porté sur les ambitions que ce ministère a pour l'office et sur le rôle qu'il doit jouer en matière d'animation de la communauté de recherche. Il semble, en effet, essentiel que l'office puisse s'appuyer sur les compétences de l'ensemble de la communauté pour satisfaire ses besoins de recherche aérospatiale ; cela peut prendre la forme d'orientations scientifiques, de partenariats renforcés avec le monde académique ou d'une offre de recherche consolidée au bénéfice de ses clients.

Par le label Carnot qui a été renouvelé en 2011, le ministère en charge de la recherche soutient, par ailleurs, l'offre de recherche propre de l'office et la stratégie qu'il mène pour la développer.

Monsieur Jean-Pierre MAGGI
Député des Bouches-du-Rhône
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS Cedex 07 SP

Vous évoquez, dans votre courrier, une proposition du comité central d'entreprise qui consisterait à mettre en place une multi-tutelle entre ministères en charge de la défense, de la recherche et des transports. Un tel changement, qui ne saurait modifier par lui-même le niveau total de la subvention pour charges de service public reçue par l'Onera, serait en revanche susceptible d'entrainer une gouvernance plus délicate à mettre en œuvre. Comme le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'ores et déjà représenté au conseil d'administration de l'office et qu'il est satisfait du processus actuel d'élaboration du programme d'études et de recherche, il ne me semble pas nécessaire de placer cette agence sous une tutelle multiple.

Je suis confiante dans la capacité de l'Onera à faire face aux grands enjeux qui se présentent à lui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma meilleure considération.

Geneviève FIORASO